

une boîte noire prouvait, si besoin était, que les autorités n'avaient pas cherché à savoir ce qui s'était passé.

**Le Général Jean Rannou** a souligné que les enquêtes sur les accidents sont diligentées par le juge d'instruction. Ensuite, il a relevé que le plus intéressant dans cette enquête, était de savoir quel missile avait abattu l'avion et quelle était sa provenance, ce qui supposait d'envoyer sur le terrain un grand nombre d'experts. Il a rappelé que l'enquête du Boeing américain traînait depuis quatre ou cinq ans. Or, il ne paraissait pas techniquement réalisable d'aller sur le terrain à ce moment-là. De plus, le problème immédiat était de sauver la vie de tous les ressortissants en danger.

**M. Jacques Myard** a rappelé que selon les règles de l'OACI s'agissant d'un avion, l'Etat du lieu du crash est compétent, mais que le code de procédure pénale permet à l'Etat français de déposer plainte au nom du gouvernement et d'ouvrir une instruction contre X pour provoquer une enquête. Il a ajouté que les familles de l'équipage avaient porté plainte contre X et qu'une instruction était en cours effectuée par les autorités spécialisées en matière d'attentat et de terrorisme.

**Le Général Jean Rannou** a ajouté que les personnels, anciens militaires de l'armée de l'air, servaient à titre civil de manière indirecte car ils étaient employés par une entreprise, mais rémunérés par la coopération. Il aurait été logique pour le gouvernement français de demander une enquête à l'ONU et de s'adresser aux personnels en charge de la sécurité sur le terrain, car pour les raisons techniques indiquées précédemment, celles-ci étaient les seules à pouvoir se rendre sur place pour effectuer une enquête. Les comptes-rendus des pilotes de l'opération Amaryllis, qui ont récupéré 1 200 à 1 300 personnes de manière très difficile, montrent que le dernier avion est parti sous les tirs de mortier, et a failli être perdu avec tous les passagers à bord. De plus, la seule vraie préoccupation pendant cette période, était de

16 2 2 1  
le 27.05.98

G. Rannou  
huit des

recupérer les corps des trois membres d'équipage et ceux des deux gendarmes et de l'épouse de l'un d'entre eux.

**M. Jacques Myard** a demandé si ces corps avaient été récupérés.

**Le Général Jean Rannou** a rappelé que les six corps avaient été récupérés et qu'il y avait eu une cérémonie au Bourget à leur retour.

**M. François Lamy** a fait part de son incompréhension sur la différence d'approche entre le Général Jean Rannou, alors Chef du cabinet militaire du Ministre de la Défense, M. François Léotard, et celle du Ministre lui-même qui, lors de son audition, avait expliqué qu'il détenait des informations selon lesquelles les missiles employés provenaient de l'armée ougandaise. Il s'est demandé pourquoi le Ministre de la défense n'avait pas, malgré les difficultés juridiques et politiques, diligenté une enquête ou au moins une demande de vérification afin de récupérer les missiles sur le terrain, puisque des informations relatives aux numéros d'identification circulaient alors qu'il n'y avait plus un militaire français sur place.

**Le Général Jean Rannou** a indiqué que les moyens de faire des enquêtes ne relevaient pas de son domaine mais d'autres autorités et que les échanges d'informations entre les organismes concernés ne relevaient pas non plus de sa compétence, les manières dont un Ministre peut obtenir ce type de renseignement-là n'étant pas communiquées aux militaires.

**Le Président Paul Quilès** a indiqué que le ministère de la Défense devait communiquer un dossier sur l'attentat, attendu avec impatience depuis plusieurs semaines.

**Le Général Jean Rannou** a précisé en conclusion que le tir d'un missile infrarouge, de nuit, sur un avion en approche tout près de la piste, était très facile, surtout dans l'axe de la piste.